



Bonny David, Piller Benoît

Des masques de protection pour toutes et tous ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 27.07.20

DSAS

Dépôt

Depuis le 6 juillet dernier, le port du masque de protection est obligatoire dans tous les transports publics.

Cette mesure est légitime du point de vue sanitaire, mais peut se révéler financièrement lourde pour les personnes à faibles revenus ou à l'aide sociale.

Nous nous inquiétons pour les personnes à faibles revenus ou à l'aide sociale et souhaitons connaître la stratégie du canton afin que chacune, chacun puisse se procurer un masque lorsqu'il est nécessaire d'en porter.

Dans le même registre, qu'est-il prévu pour les apprenti-e-s, les étudiant-e-s ou les jeunes adultes sans travail ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse, car il nous paraît impensable que leur santé soit mise en danger pour des raisons pécuniaires.

—